

Peine capitale

Or, pour le plus grand bien du Parlement et de notre régime parlementaire en général, il faudrait que les députés exercent leur propre jugement plus souvent. Le public saurait alors que les députés se prononcent à titre individuel et qu'ils peuvent ne pas être d'accord avec tous les groupes de pression qui viennent les consulter pour différentes raisons. Il n'en reste pas moins que les députés devraient pouvoir se prononcer plus souvent qu'ils ne le font actuellement sur certains sujets sans tenir compte de la position de leur parti.

Il faut que le public sache bien qu'il y a 282 députés, 282 personnes qui ont leurs propres opinions et qui ne sont pas censées voter en suivant toujours aveuglément la ligne de conduite de leur parti.

Cette question va au cœur même de la vie à la Chambre des communes. Elle montre bien que les députés devrait pouvoir se prononcer individuellement sur une plus vaste gamme de sujets qui ne relèvent pas de la ligne de conduite officielle d'un parti et elle rappelle aussi que les députés devraient peut-être avoir davantage voix au chapitre sur ce qui se passe à la Chambre des communes.

Voilà une autre question que nous avons abordée au comité spécial du Règlement et de la procédure. Voilà pourquoi nous avons proposé—et je pense qu'il convient de le mentionner tout de suite—que la Chambre soit appelée à se prononcer sur le choix de son président. Le président aurait ainsi l'autorité morale de celui qui a été choisi par ses pairs.

De même, nous avons proposé que la Chambre des communes contrôle davantage les commissaires de l'économie interne. Je ne voudrais pas trop m'écarter de la question, monsieur le Président, mais toutes ces choses, du moins aux yeux du public, ont leur effet sur l'intégrité du Parlement. On assimile les votes libres aux votes de censure, et il faudrait supprimer du Règlement toute procédure en vertu de laquelle des questions qui ne devraient pas être rattachées aux votes de censure sont considérées comme telles du point de vue de la procédure dans le Règlement. On pourrait espérer ainsi obtenir des votes libres ou du moins le gouvernement serait moins porté à exiger de ses députés qu'ils considèrent chaque vote comme une question de confiance. Je dois reconnaître que cela compliquerait un peu la vie des députés ministériels, mais en fin de compte, ils en seraient les premiers bénéficiaires car, pour ainsi dire, leurs délibérations ne seraient plus télécommandées et ils se réjouiraient de pouvoir, en certaines occasions, se prononcer en toute liberté.

● (1820)

J'estime que ce sont des choses qui méritent d'être considérées avec soin. J'espère également qu'un grand nombre de députés ont écouté mes commentaires à cet égard, car je crois que le grand public est d'avis que les simples députés devraient participer davantage aux activités parlementaires si on veut que le Parlement continue à inspirer le respect qu'il mérite et que ce respect s'amplifie à l'avenir.

Une des façons d'y arriver serait de convaincre nos électeurs que leurs députés réagissent, qu'ils sont capables de penser et

de tenir compte de ce que leur disent leurs commettants, et la question des votes libres et de leur fréquence est intimement reliée à cette question. Et c'est pour cela que je suis très heureux d'avoir eu l'occasion de vous exprimer mon point de vue.

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur le Président, quelques minutes me suffiront pour exposer mon opinion à ce sujet. Tragique coïncidence, ce débat n'aurait pas pu tomber plus à point. En effet, le policier David Utman vient d'être assassiné dans la capitale nationale. Le présumé coupable aurait dit vouloir tuer un policier, n'importe quel policier. Pour le public, la question de la peine capitale a refait surface et un débat à ce sujet s'imposait à la Chambre, par suite de cet incident. La nécessité d'un débat portant exclusivement sur la peine de mort se fait sentir dans les années 1980 comme elle ne s'est probablement jamais fait sentir auparavant, le nombre des crimes violents ayant beaucoup augmenté dans notre société. Il faut absolument, monsieur le Président, qu'un vote libre soit tenu sur cette question des plus personnelles, délicates et touchantes.

Le premier ministre (M. Trudeau), de même que certains députés libéraux, a non seulement refusé de remettre la question de la peine capitale à l'ordre du jour au Parlement pour un nouveau débat, mais il n'a pas voulu libérer les whips du parti libéral de leur engagement de façon que chacun puisse voter comme bon lui semble sur cette question. De toute évidence, il sait qu'un grand nombre de députés libéraux voteraient selon leur conscience, en faveur du rétablissement de la peine capitale.

Non seulement j'ai le ferme sentiment qu'il faut rétablir la peine de mort au Canada pour les meurtres au premier degré—et j'ai déjà exposé, ici, mes raisons à cet égard—mais je suis en faveur de la motion présentée au nom du député d'Ontario (M. Fennell) pour un autre motif fondamental. Nous avons appris récemment qu'un grand nombre de Canadiens ne croyaient pas à l'utilité du Parlement. S'ils jugent le Parlement futile, c'est qu'ils n'ont pas l'impression que nous, députés, défendons légitimement leurs intérêts. A juste titre, nombre de Canadiens croient que nous, députés, sommes ici simplement pour flatter notre ego et nous conformer à la ligne du parti plutôt qu'aux opinions de la majorité des gens qui nous ont élus pour les représenter. Bien sûr, les électeurs font leur choix lors d'une campagne électorale où des candidats de différents partis exposent leur point de vue sur des questions d'ordre moral comme la peine capitale.

Oui, nous devons nous soumettre à certaines contraintes, du moins la majorité d'entre nous, en tant que membres de partis politiques, car nous faisons partie d'une équipe. Mais il y a certaines questions, des questions morales, des questions de conscience, à propos desquelles un député doit exercer soigneusement son propre jugement tout en tenant compte de l'opinion de la majorité de ses électeurs. C'est parfois une décision bien difficile à prendre, mais sur une question de conscience, chaque député devrait pouvoir faire son choix à l'occasion d'un vote libre qui échappe à la discipline du parti.